LE MONTJOIE

Le petit journal de notre municipalité

FÉVRIER 2019

TABLE DES MATIÈRES	
Affaires municipales	2
Sécurité civile / incendie	3
Transport / déneigement	5
Environnement / hygiène du milieu	6
Loisirs, culture et vie communautaire	7
Calendrier	12

HÔTEL DE VILLE

1425, Route 340,
Saint-Télesphore QC J0P 1Y0
Téléphone (450) 269-2999
Télécopieur (450) 269-2257
st-telesphore@xittel.ca

Lors de panne d'électricité, vous pouvez joindre la Municipalité aux numéros 450-269-3247 ou 450-269-2257

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK
Facebook.com/saint-telesphore
ou sur notre site Web au
www.saint-telesphore.com

HEURES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

MOT DU MAIRE

Nous sommes à réviser notre plan des mesures d'urgence. La municipalité a un rôle à jouer dans l'organisation et la planification. Chaque citoyen a le devoir de s'assurer qu'il est en sécurité ainsi que son entourage.

Nous sommes à travailler en collaboration avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges sur le dossier Internet haute vitesse.

Nous invitons les gens à s'inscrire au camp de la relâche le 20 février prochain à la Salle communautaire. Voir tous les détails à la page 10.

Félicitations aux organisateurs de l'OTJ pour leur belle activité de peinture sur bois.

Nous vous rappelons que nos citoyens ont accès gratuitement à l'aréna de Saint-Polycarpe pour le patinage libre et le hochey libre ainsi qu'à la bibliothèque de Saint-Zotique.

Nous faisons tout en notre possible pour maintenir notre patinoire extérieure en bon état malgré les caprices de dame nature.

Je profite de l'occasion pour souhaiter une Joyeuse Saint-Valentin à tous !

Yvon Bériault, maire.

$TAXES$

2018

Échéances des versements en 2019 (si plus de 300 $)

1er versement 30 mars 2019
2e versement 28 juin 2019
3e versement 26 septembre 2019

Modes de paiement

- dans la plupart des institutions financières : au comptoir, au guichet, par téléphone ou par Internet
- par la poste : par chèque, utilisez les coupons de versements
- au comptoir de l'hôtel de ville : comptant, chèque, débit
- dans la chute à lettres de l'hôtel de ville : par chèque, utilisez les coupons de versements

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le 12 mars 2019 à 19h30.

Les séances du conseil se tiennent à la salle du Centre communautaire. Tous les citoyens sont les bienvenus.

Après la séance, vous êtes invités à échanger avec les membres du conseil.

Les procès-verbaux des séances municipales peuvent être consultés sur le site Internet de la Municipalité au www.saint-telesphore.com.

CALENDRIER SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2019

12 mars	13 août
9 avril	10 septembre
14 mai	8 octobre
11 juin	12 novembre
9 juillet	10 décembre

Avancer l'heure dans la nuit du 9 au 10 mars 2019

Protégez-vous contre les incendies à la maison.

La négligence, la distraction et l'imprudence sont les causes de la majorité des incendies résidentiels. Vous pouvez vous protéger contre les incendies par des gestes simples :

- Installez un avertisseur de fumée par étage, au minimum, y compris au sous-sol;
- Vérifiez leur fonctionnement régulièrement;
- Faites le plan d'évacuation de votre domicile;
- Exercez-vous à l'évacuer.

Afin de diminuer le nombre d'incendies, le ministère de la Sécurité publique invite la population à adopter des comportements sécuritaires.

Les cendres de bois peuvent demeurer chaudes jusqu'à 7 jours et continuer de produire du monoxyde de carbone.

Au Québec, environ un incendie tous les 2 jours est causé par un mauvais entreposage de cendres chaudes!

Placez-les dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle, puis déposez-le à l'extérieur, sur une surface incombustible, à plus d'un mètre des bâtiments. Vous pouvez également ajouter de l'eau ou de la neige aux cendres chaudes pour les refroidir.

STATIONNEMENT L'HIVER

Le règlement sur le stationnement stipule que *« Nul ne peut stationner ou immobiliser un véhicule routier sur la voie publique entre minuit et 7h, du 15 novembre au 1er avril, inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité*. »

URGENCES

9-1-1 Feu, ambulance, police
8-1-1 Info-Santé
5-1-1 Transport Québec pour les routes 340 et 325. Toute urgence ou plainte pour le déneigement.
3-1-1 Appels urgents nécessitant une intervention municipale en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville, notamment les entraves de la route, les voies de circulation endommagées, le déneigement et tout autre problème de nature urgente.
2-1-1 Informations sur les services communautaires

QUOI FAIRE POUR ÉVITER LA SURCHARGE DE NEIGE SUR LES TOITS CET HIVER?

Les toitures québécoises sont conçues pour affronter nos rudes hivers. Toutefois, l'accumulation de neige et de glace combinées à de la pluie et à des redoux peuvent augmenter significativement la charge sur le toit, même si l'épaisseur totale de l'accumulation semble raisonnable.

À quelle fréquence doit-on déneiger ?

Effectuer régulièrement l'inspection de vos toitures. Un surplus de glace sur les bords du toit peut indiquer un problème d'isolation. De plus, cette barrière de glace peut à son tour provoquer des infiltrations d'eau. Les toits plats ou ceux à faible pente doivent être déneigés plus fréquemment, car une trop forte accumulation peut augmenter le risque de bris à la structure. Assurez-vous d'examiner et de déneiger vos toits de façon préventive.

Comment effectuer un déneigement sécuritaire ?

Pour procéder au déneigement des toitures, privilégiez une entreprise qui possède l'équipement et le savoir-faire appropriés pour réduire les risques. Il n'est pas obligatoire que celle-ci détienne une licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), mais elle doit posséder une couverture d'assurance entreprise appropriée qui comprend minimalement l'assurance en responsabilité civile.

Lors du déneigement, vous devriez vous assurer que les travailleurs sont attachés de manière sécuritaire lors du travail en hauteur afin de prévenir les chutes. De plus, une légère couche de neige devrait être laissée sur le revêtement de la toiture afin de ne pas l'abîmer. Également, des zones de protection au sol devraient être délimitées aux endroits où la neige est projetée. Les fenêtres et les façades de vos bâtiments devraient être également protégées des projections. Finalement, les prises d'air et les appareils présents sur les toits ou le long des murs devraient être dégagés en tout temps.

Soyez prévoyant ! Après chaque chute de neige, déglacez et déneigez les sorties de votre domicile, incluant les fenêtres du sous-sol et les balcons, et assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties soient désencombrées. Ainsi, vous pourrez évacuer rapidement en cas d'incendie et cela facilitera, du même coup, l'intervention des services d'urgence.

** DÉNEIGEMENT **

Par les citoyens

Extrait du RMH 450 – Règlement sur les nuisances
Article 14 *"Neige"*

« Constitue une nuisance et est prohibé le fait de jeter ou déposer sur les voies publiques … de la neige ou de la glace provenant d'un endroit privé. »

Par conséquent, il est interdit de souffler sa neige
- dans la rue ou sur le trottoir
- de traverser le chemin pour la souffler de l'autre côté de la rue.

Par la municipalité

L'article 69 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit que toute municipalité locale peut projeter la neige qui recouvre une voie publique sur les terrains privés contigus. Au sens de cette Loi, une voie publique inclut les trottoirs.

Plaintes pour le déneigement sur les routes municipales

Pour toute plainte ou demande d'intervention, communiquez directement avec l'hôtel de ville au 450-269-2999 ou par courriel au st-telesphore@xittel.ca. Vous êtes invités à joindre une photo à votre courriel. Un suivi sera immédiatement acheminé aux bons responsables, selon leur juridiction ou leur mandat.

Déneigement des routes numérotées

Les routes 340 et 325 sont sous la juridiction de Transports Québec et ne sont donc pas déneigées par l'entrepreneur de la Municipalité.
Composez le 5-1-1 pour toute plainte ou urgence sur ces routes.

Pour permettre un **déneigement efficace** des chemins, placez les bacs de manière à ce qu'ils n'encombrent pas le bord de la rue, les trottoirs et la chaussée.

Vous devez placer vos bacs sur votre propriété privée et non sur la voie publique, **ni sur le trottoir** et ce, à un maximum d'un mètre de la bordure de la rue.

COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Toutes les matières recyclables collectées sont transportées à notre site de récupération de Lachute. TriCentris en a la gestion.

Vous vous êtes déjà demandé qu'est-ce qui advenait de toutes ces matières ? Découvrez-le en visionnant le centre de tri de Terrebonne au www.tricentris.com. Ce centre de tri est semblable à celui de Lachute.

Vous y trouverez également une foule d'informations, trucs et astuces. La Foire aux questions est également très utile.

COLLECTE DES DÉCHETS DOMESTIQUES

La collecte des déchets domestiques s'effectue entre 6h00 et 18h00, le mardi à toutes les deux semaines. Consultez le calendrier pour connaître les dates exactes.

Toutes les matières doivent être à l'intérieur du bac roulant, aucune matière à l'extérieur du bac ne sera ramassée. Si vous avez un surplus, vous devez attendre la collecte suivante.

COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES

Les premiers mois de la collecte des résidus alimentaires auront permis de détourner 8 tonnes des sites d'enfouissement pour la municipalité de Saint-Télesphore. Le bilan est positif considérant que le projet a débuté à l'automne 2018 et la participation est au rendez-vous.

Chaque tonne détournée des sites d'enfouissement augmente la redevance à la municipalité.

La valorisation des résidus alimentaires est un changement important dans les habitudes de vies et il faudra quelques années pour atteindre l'objectif de valorisation de 60%.

Les résidus alimentaires sont transportés à une plate-forme de compostage située à Lachute.

Les matières acceptés dans votre bac brun

Résidus alimentaires

- Céréales, grains, pains, pâtes, farine et sucre
- Fruits ou légumes cuisinés ou non
- Viandes, poissons, fruits de mer, coquilles d'œufs et os
- Marcs de café et filtres, sachets de thé
- Produits laitiers, gâteaux, sucreries, noix, écales
- Nourriture pour animaux domestiques

Autres matières organiques

- Aliments liquides en petite quantité
- Matières grasses (huile végétale, mayonnaise, sauce à salade, etc.)
- Bâtons ou cure-dents en bois, cheveux, poils, plumes
- Fibres sanitaires : serviettes de table, papiers essuie-tout, papiers mouchoirs
- Papiers et cartons souillés d'aliments
- Sacs en papier
- Cendres froides

PATIN LIBRE ET HOCKEY LIBRE - ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Suite à une entente avec la Municipalité de Saint-Polycarpe, les résidents de Saint-Télesphore ont un **accès gratuit au patin libre et au hockey libre** au Centre sportif Soulanges pour la saison 2018-2019. Pour connaître l'horaire, consulter la page Facebook du Centre sportif Soulanges.

HORAIRE DE LA PATINOIRE DE SAINT-TÉLESPHORE

Si la température le permet, la patinoire extérieure sera disponible jusqu'au 15 mars 2019.

SAMEDI ET DIMANCHE	10h00 À 14h00	PATIN
	14h00 À 18h00	HOCKEY
	18h00 À 20h00	PATIN
	20h00 À 22h00	HOCKEY
LUNDI AU VENDREDI	10h00 À 19h30	PATIN
	19h30 À 22h00	HOCKEY

CLUB DE CYCLISME LE SUROÎT

Malgré les apparences, l'été arrive à grands pas.

Le Club de cyclisme Le Suroît regroupe des passionnés de vélo désirant rouler en groupe (peloton) dans la région de Vaudreuil-Soulanges. Les membres se regroupent en plusieurs groupes « cyclo-sportifs » dont les vitesses moyennes varient de 20 km/h à 32 km/h et plus. Nos parcours varient entre 50 km et 130 km ainsi que des sorties le mardi soir et le jeudi.

Une soirée d'inscriptions et d'information se tiendra le vendredi 29 mars à 19h30 au centre communautaire Paul-Émile Lépine situé au 150 boul. Perrot. Il sera aussi possible de devenir membre du club en complétant le formulaire d'inscription dans les boutiques de vélo suivantes :

- Suroît cycle et ski situé au 136 avenue St-Charles, Vaudreuil-Dorion,
- Cycle Paul situé au 3681 boulevard de la Cité-des-Jeunes, Vaudreuil-Dorion

CYCLISME	
Description	Le Club de cyclisme « Le Suroît » regroupe les passionnés du vélo désirant rouler en peloton
Catégorie	Mixte adulte
Horaire	Sorties en semaine et fin de semaine (à venir sur notre site web)
Durée	Mai à Novembre 2019
Coût	35 $ / personne ou 60 $ / couple
Lieu	Vaudreuil, consulter notre site web www.clubcyclismelesuroit.com
Inscription	Soirée d'inscriptions le 29 mars 2019 à 19 h 30 au Centre communautaire Île-Perrot
Information	Danielle Joubarne, 450 963-9859 ou 438 881-3844 ou Guy Vaillancourt 514 901-0768 ccsuroitca@googlegroups.com ou www.clubcyclismelesuroit.com

SOCCER - CLUB MULTISPORTS DU VAL-DES-PRÉS

Les inscriptions pour le soccer ont lieu le 13 mars et le 10 avril à l'école Sacré-Cœur de Saint-Polycarpe de 18h15 à 19h30.

Le club multisports se fait un plaisir de coordonner les inscriptions/uniformes/matériel et horaires. Cependant, il est primordial, qu'un responsable (parent bénévole) s'occupe de la gestion du matériel et de l'activité. De plus, il est essentiel que des parents se manifestent comme entraîneurs et assistants. Dans le cas où le nombre de joueurs est insuffisant, qu'il n'y a pas d'entraîneurs et assistants et/ou qu'il n'y a pas de responsable de l'activité à Saint-Télesphore, l'activité ne pourra avoir lieu.

La Municipalité lance un appel aux parents bénévoles (entraîneurs/assistants et responsable). Une formation sera offerte aux entraîneurs et assistants pour les outiller pour l'été.

Nous acceptons **les enfants de 3 à 12 ans**.
Pour les groupes de 3 ans et 4 ans, les enfants doivent être accompagnés d'un parent sur le terrain.

Coûts
35$/enfant pour 1 soir (chandail inclus)
Plafond familial : 100$ (excluant les shorts et les bas)
45$/enfant si inscrit **après** le 10 avril 2019
Suppléments : Shorts et bas 15 $

Lundi 18h30 à 19h30
Saint-Télesphore (Parc André-Leblanc)

ATELIER CUISINE

SANS CUISSON

Après une première activité culinaire couronnée de succès - un nouvel atelier aura lieu le dimanche 10 mars à 13h30.

Cette fois-ci, les participant(e)s confectionneront des bouchées sans cuisson chocolatées.

Les participant(e)s doivent apporter un contenant pour ramener leurs bouchées après l'atelier.

Cette activité est gratuite et offerte à tous et à toutes.

Inscription via la page Facebook de l'OTJ ou en contactant la municipalité.

SVP informer les organisatrices de toute allergie alimentaire au moment de l'inscription.

Au plaisir de vous voir en grand nombre!

COURS DE ZUMBA PARENTS-EFANTS

La session d'hiver du Zumba est de retour!

Quand : du jeudi 24 janvier 2019
au jeudi 28 mars
(relâche 31 janvier et 7 mars)
Heure : de 18h00 à 18h45
Où : au Centre communautaire
Coût : 30$ / session
4$ / à la carte

Inscriptions :

- Par téléphone à Nathalie Rozon au 514-943-9914
- Par courriel au lubmultisportsvdp@gmail.com
- Sur place en payant en argent comptant ou par chèque à l'ordre du Club multisports Val-des-Prés.

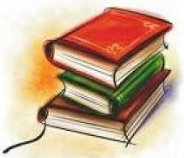

BIBLIOTHÈQUE - PARTENARIAT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

La Municipalité est fière d'annoncer son partenariat avec la Municipalité de Saint-Zotique pour l'utilisation de sa bibliothèque. L'accès à la bibliothèque de Saint-Zotique est gratuit pour les résidents de Saint-Télesphore. Les deux municipalités travaillent main dans la main pour continuer dans cette voie pour les prochaines années.

Pour connaître l'horaire et toutes les activités, accéder au site de la bibliothèque http://www.st-zotique.com/bibliotheque/ ou sur sa page Facebook.

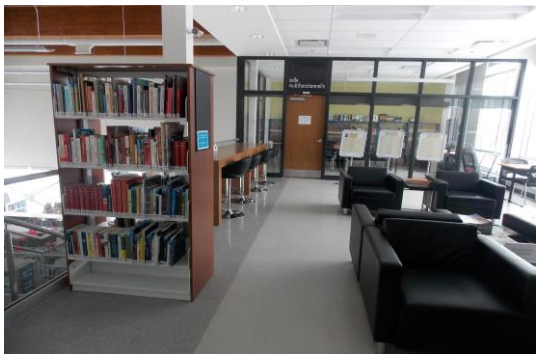

CAMP DE LA RELÂCHE 2019

QUAND : Du 4 au 8 mars 2019
Pour les 5-12 ans

OÙ : Saint-Télesphore
École Immaculée-Conception
1485, Route 340 Ouest
Saint-Télesphore QC J0P 1Y0

COÛT
115$/5 jours
75$/3 jours
Rabais à partir du 2e enfant

INSCRIPTION :
En ligne : www.mfvs.ca
En personne : à la Maison de la Famille
1210, rue Principale, St-Zotique
Soirée d'inscription : Centre communautaire de Saint-Télesphore, **le 20 février 2019, de 17h à 20h** (argent comptant seulement)
Priorité aux résidents de Saint-Télesphore

Date limite inscription :
22 février 2019

Pour toute information :
Téléphone : 450-217-2177, poste 1

Un thème différent chaque jour!

Lundi : Journée mythologie
Mardi : Journée « DIY »
Mercredi : Sortie *(Montant additionnel de 20$)*
Jeudi : Journée tropiques
Vendredi : Journée Pyjama

7h30-17h30 (service de garde inclus)

PRÉ-MATERNELLE

Vous cherchez une place pour votre enfant en septembre prochain ? Inscrivez le à la Pré-maternelle au Pays Enchanté. Les places sont limitées. Nous offrons deux programmes :

Pour les 3-4 ans
Les premiers pas à l'école ... la vie de groupe (programme une ou deux demi-journées par semaine). L'horaire est le lundi et mercredi de 9h00 à 11h30.

Pour les 4-5 ans
Préparation à la maternelle (programme de une ou deux journées par semaine). L'horaire est le mardi et jeudi de 9h00 à 13h00.

Notre pré-maternelle éducative offre aux enfants une expérience de vie de groupe par des ateliers éducatifs, des activités rythmiques, des ateliers de psychomotricité, des jeux d'éveil ainsi que des animations éducatives. À la Pré-maternelle Au Pays Enchanté, l'enfant joue tout en apprenant et en explorant. On explore tout, les arts plastiques, les sciences, les maths, la danse, la chanson, l'anglais et la psychomotricité. Notre approche est basée sur le respect des enfants.

Si vous voulez inscrire votre enfant ou si vous avez des questions sur les différents programmes éducatifs offerts, n'hésitez pas à communiquer le plus tôt possible avec Cindy Thibault Chabot au 450-265-3809. Elle retournera votre appel le plus tôt possible.

À la Pré-maternelle Au Pays Enchanté, on sait animer les passions pour préparer les enfants à la grande école.

** Un relevé 24 vous est fourni à la fin de chaque année.

REPAS PARTAGÉS

Les repas partagés sont des lieux d'échanges et de rencontres. Ils ont lieu tous les 2e mercredis du mois au Centre communautaire de Saint-Télesphore. Certains repas sont suivis d'activités diverses. Bienvenue à tous !

Prochaine rencontre
le **13 mars 2019** à midi.

Pour information :
Claire Sauvé au
450-269-2261.

SOUPER DU CLUB DE L'ÂGE D'OR

Samedi, le 16 février prochain à la salle communautaire de Saint-Télesphore aura lieu le souper du Club de l'Âge d'Or de la Saint-Valentin.

Le souper sera servi à 18h00 et sera suivi d'une soirée dansante.

Bienvenue
Coût 16$

L'AGE D'OR

CENTRE COMMUNAUTAIRE DES AÎNÉS DE SOULANGES

Le Centre communautaire des aînés de Soulanges est un organisme qui offre divers services aux aînés de la région. Notre mission est d'améliorer leur qualité de vie en contribuant à leur sécurité et en favorisant leur maintien à domicile.

- Popote roulante
- Vente de mets surgelés
- Journée d'activités pour 50 ans et plus
- Les exercices : Vie active !
- Programme « Musclez vos méninges »
- Nouveauté : Yoga sur chaise

Centre communautaire des aînés de Soulanges

Le Yoga sur chaise vous permettra d'améliorer votre souplesse, votre stabilité et votre vitalité, en plus de réduire le stress et de vous procurer un sentiment de paix intérieure. Ces ateliers sont dispensés le mardi de 10h à 11h, du 12 mars au 14 mai 2019, dans la salle Desjardins du Centre. Le coût est de 40$ pour les membres et 45$ pour les non-membres, pour la session de 10 cours. Informations et inscriptions par téléphone.

Nous sommes situés au 12, rue Curé-Cholet, à St-Polycarpe.
POUR INFORMATIONS OU POUR S'INSCRIRE À L'UN DE NOS SERVICES :
Tél : 450.265.3548 ou 1.855.510.3548
mdasoulanges@outlook.com

L'école du Val-des-Prés

PIONEER

G.A. Marleau inc. et Pioneer sont fiers de supporter l'école du Val-des-Prés avec une contribution de 3000,00 $ destinée à l'amélioration de leurs équipements sportifs. Cette subvention est offerte dans le cadre des investissements communautaires de Pioneer visant à redonner aux jeunes de notre communauté. Présents sur la photo : Gilbert Marleau (Pioneer), Nancy Rolland (Pioneer), Simon Poirier (Pioneer) et Marie-France Voisin (directrice école).

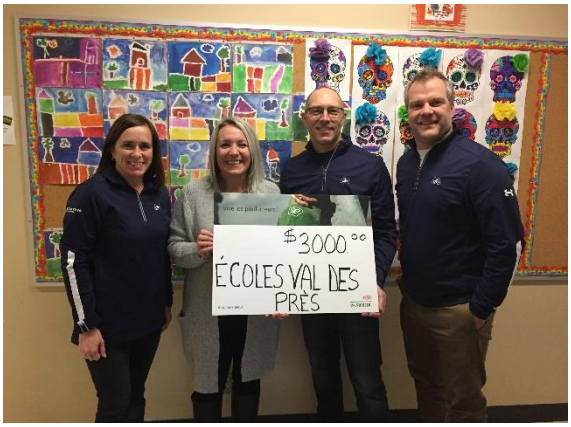

CALENDRIER MUNICIPAL

FÉVRIER/ MARS 2019

Séance du conseil
12 mars 2019 19h30

Collecte résidus alimentaires	Collecte Récupération	Collecte déchets domestiques	Collecte Objets volumineux et encombrants	Bocce Croquet Repas partagés Maison aînés	Cours de crochet Peinture sur bois	Atelier de cuisine Zumba Changement d'heure	Souper de l'Âge d'or Inscriptions camp relâche et soccer
						ATELIER CUISINE	L'AGE D'OR

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
10 **février**	11	12 Conseil municipal	13	14 ZUMBA Joyeuse St Valentin	15	16 **SOUPER** L'AGE D'OR
17	18	19	20	21 ZUMBA	22	23
24	25	26	27	28 ZUMBA	1er **mars**	2
3	4 **Relâche**	5 **Relâche**	6 **Relâche**	7 **Relâche**	8 **Relâche**	9
10 ATELIER CUISINE	11	12 Conseil municipal	13	14 ZUMBA	15	16
17	18	19	20	21 ZUMBA	22	23